Nous lisons dans le Progrès du Nord :

Nous lisons dans le Progrès du Nora:

« Au commencement de l'audience de
mercredi, le Tribunal correctionnel de
Lille, présidé par. M. le vice-président
Lallier, a rendu son jugement dans l'affaire du Progrès du Nord.

« Ce jugement déclare MM. G. Masure
et E. Vermersch coupables du double
délit relevé par la prévention, à savoir :
excitation des militaires à la désobéissance

excitation des miniatres à la desocissate et attaque contre le respect du aux lois.

« En conséquence, il condamne M. G. Masure à liuit jours de prison et 500 fr. d'amende, et M. E. Vermersch à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende. Il les condamne, en outre, solidairement aux

Le 59 de ligne, qui est en ce moment Lille et dont quelques compagnies composent la garnison de Roubaix, va se rendre au second camp de Chalons, puis

On construit en ce moment sur la place la Liberté un magnifique cirque, des-né à la troupe de M. Loisset qui obtint n si grand succès à Roubaix, il y a deux

Un sieur Tétut, pianiste dans un café-chantant de Roubaix, a été condamné par le tribunal correctionnel de Lille, à quiuze mois de prison pour attentats à la pudeur.

Dans la dernière audience correction-nelle, les nommés Jules Duterte et Ghislain Dubort ont été condamnés, le premier à deux mois, le deuxième à quinze jours de prison. Tous deux avaient pris le titre d'agent de sûreté, et avaient opéré, la nuit, à Roubaix, une arrestation.

Pourtoute la chronique locale : J. REBOUX.

Dépêche commerciale

Liverpool, 2 avril.

Marché animé, prix sou Ventes 18,000 balles. Jumel fair 12 1/2.

Robert Funcke & Cie.

COURS DE LA BOURSE Du 2 Avril 1868

FAITS DIVERS

 Les travaux de démolition du palais de l'Exposition universelle de 1867 sont poussés en ce moment avec beaucoup de l'Exposition universelle de 1867 sont poussés en ce moment avec beaucoup d'activité, et l'on peut assigner une date peu éloignée à la disparition complète de cet immense édifice qui couvrait une surface tofale de plus de quartorze hectares. Déjà la galerie des machines est découronnée en grande partie de sa toiture métallique, et il ne reste plus que la carcasse de la marquise ou promenoir couvert qui s'étendait au pourtour. Les galeries intérieures sont attaquées de toutes parts et mises à jour sur un grand nombre de points.

Dans l'enceinte du Pare, la démolition ore de points. ns l'enceinte du Parc, la démolition

nombre de points.

Dans l'encelate du Parc, la démolition des constructions de toutes sortes qui s'y trouvaient avance rapidement, et il en est bien peu qui soient demeurées intactes. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple entre mille, qu'on chercherait vainement aujourd'hui la trace du phare des Roches Douvres, qui s'élevait non loin du quai d'Orsay, sur les bords du lac dont a commencé a remplacer l'emplacement. Partout l'on ouvre des tranchées pour extraire les conduites qui constituaint la canalisation générale du Parc, évaluée dans son ensemble, en y comprenant le sol du Palais, à sept kilomètres de longueur.

Dans le jardin reservé, on ne distingue plue que le squelette de lu marquise qui précédait la grande serre du cristal, dont le démontage est complétement achevé; une butte qui sera bientôt rasée indique seule l'emplacement où fut l'aquarium d'eau de mer. Les kiosques, les pavillons, les pitoresques abris qui ani-

Vous prendrez donc les vingt-cinq mille Vous prendrez donc les vingt-cinq mille écus que je vous donnerai; j'y joindrai quelques fiefs en Normandie qui feront de vous un grand seigneur. Après quoi je vous engagerai à demander le cœur et la main de cette dame qui, m'écrivant de Rouen, me parlait de vous... Allez, messire d'Herbignières, dans trois jours vous serez à même de faire ce que je vous dis. Trois jours après, en effet, Raoul d'Herbignières était comte de Vernon, seigneur de Gournay et autres lieux.

Le comte de Vernon vint demander la main de dame Hermance des Armeries, il

de dame Hermance des Armeries, il

main de dame Hermance des Armeries, il fut favorablement accueilli.

Le mariage se celébra avec pompe à l'église Saint-Paul; et aprés avoir passé les premières années de leur jeunesse dans un temps de malheurs, le comte de Vernon et sa femme eurent la consolation de vivre sous le règne d'un prince qui sut maintenfr la pais.

Le ciel benit leur union en leur envoyant plusieurs enfants; et ils élevèrent le petit Pierre, fils de la malheureuse Geneviève.

AD. FAVRE.

maient cette partie du parc ne se rappel-lent plus au souvenir que par les débris qui jonchent le sol.

Sur la berge du quai d'Orsay, deux constructions seulement apparaissent en-core: un pavillon qui fut occupé par un café-restaurant, et le hangar qui abrita les gigantesques machines du vaisseau le Friedland.

Des actes regrettables d'insubordina-tion se produisent depuis quelques jours au lycée de Bordeaux; ils ont provoqué d'assez nombreuses expulsions.
 Nous avons l'espoir. dit le Journal de

Nous avons l'espoir. dit le Journal de Bordeaux, que la paternelle fermeté des hemmes qui dirigent cet important éta-blissement mettra promptement fin à l'exaltation des élèves, que rien ne jus-

tifle.

—Nous lisons dans le Mémorial des DeuxSèvres: « Une dame vient de mourir à
Paris, laissant à son neveu, qui est de
Niort, et officier supérieur dans un régiment, une somme de 2 millions et la
jouissance d'un hôtel magnifique à Paris;
au fils de ce neveu encore au berceau, un
capital de 8 millions au moins, et à quelques autres membres de la famille quelques centaines de millef rancs. Il n'est bruit
dans notre ville que de cette riche succession plus réelle que le trésor dont il
est question dans un des romans d'Alexandre Dumas. »

Depuis quelques jours, on s'entre-tient à Saint-Malo d'un vol très consi-dérable qui répandait une certaine in-quiétude dans la population. Voici les détails qu'à donnés mercredi le Journal Saint Servan:

details qu'à donnés mercredi le Journal Saint Servan:

« Le 21, M. Auguste Waleski, rentier, demeurant à Saint-Servan, place Constantine, était sorti vers une heure trois quarts de son domicile. En rentrant au bout d'une absence d'une heure et demie, il s'aperçat que l'on avait pénétré dans sa chambre à coucher, située au premier étage, que l'on avait défait et boulevesé son lit et enlevé une bolte carrée en ferblanc, qui contenait toute sa fortune, ainsi que des papiers de famille placés sur une petite lable près du lit.

« La boîte contenait une somme de 3,000 fraucs environ, en pièces d'or de 5, 40 et 20 francs; plus des titres pour une somme de 318,000 francs se décomposant ainsi: obligations hypothécaires chez les différents notaires de Saint-Servan, 210,000 francs; reçu d'un depôt fait aux Banques

différents notaires de Saint-Servan, 210,000 francs; reçu d'un depôt fait aux Banques de Delhi et de Londres 100,000 francs; dix actions mexicaines n'ayant coûté que 3,000 francs; un reçu d'assurances sur la vie, 5,000 fr.

« De toutes ces valeurs, M. Waleski ne peut perdre, en réalité, que les 3,000 francs en espèces et les actions mexicaines, car des mesures ont été promptement prises pour que les autres titres énumérés ci-dessus ne soient pas payés à l'audacieux fripon qui s'en est emparé, et qui, quei qu'il soit, connaît parfaîtement les lieux.

Le lit n'avait été houleversé que per

Le lit n'avait été bouleversé que par Le lit n'avait ete bouleverse que par une tactique du voleur, pour faire croire qu'il a dû chercher avant de mettre la main sur l'objet convoité, car les meubles n'avaient nul'ement été ouverts.

— Dans la nuit de mercredi au jeuc il à été commis, à Rodez, un vol dans d circonstances qui dénoteut, de la part ses auteurs, une audace et une habile inouïes. Ce fait est ainsi rapporté par Journal de l'Aveyron, de Rodez:

Journal de l'Aveyron, de Rodez:

« Un énorme coffre-fort, garni de fer, a été enlevé des magasins de nouveaules appartenant aux MM. Tournai et Cie, et transporté dans un pré hors de la ville, où il a été enfoncé et fouillé.

« Les malfaiteurs se sont d'abord introduits dans un corridor qui communique avec le magasin; pour entrer dans ce corridor, on suppose ou que l'un d'entr'eux aurait pu se cacher dans la maison avant que la porte d'entrée fût fermée, ou que cette porte a été ouverte au moyen d'une fausse clef.

« De là, pour pénétrer dans le magasin, ils ont dû enfoncer une autre porte; une fois dedans, ils ont allumé une lumière.

e De la, pour penetrer dans le magasin, ils ont dù enfoncer une autre porte; une fois dedans, ils ont allume une lumière, visité tout le magasin, fouillé quelques tiroirs et ensuite ils ont attaqué le coffre-fort qui se trouvait dans une partie du

gasin appelée le bureau. Mais au lieu d'essayer d'enfoncer ce

• Meis au lieu d'essayer d'enfoncer ce coffre sur place, ce qui aurait fait trop de bruit, ils ont ouvert la devanture du magasin, amené un char à bras et mis le coffre sur le char.
• Or, ce coffre-fort peut peser 300 kil. On comprend donc que, pour enlever cette enorme pièce, il fallait plusieurs hommes vigoureux et habitués à remuer des fardeaux.

Après avoir posé le coffre sur le char • Après avoir posé le coffre sur le char à bras, les voleurs l'emportèrent et aflè-rent le déposer dans un pré apparlenant à l'hospice, situé dans la vallée appelée vul-gairement Gourgan, auprès de la toute impériale qui descend à La Mouline. Là, ils brisèrent cette caisse, et la manière dont l'effraction a été accomplie semble indiquer que ceux qui l'ont faite savaient parfailement comment ces sortes de cof-

indiquer que ceux qui l'ont faite savaient parfailement comment ces so-les de coffres sont fabriqués.

« Les malfaileurs croyaient trouver dans la caisse une somme importante, mais heureusement il n'y avait que 500 f. environ. La veille, la maison avait déposé chez un banquier une grosse somme réalisee pendant la foire. Un portefeuille contenant des lettres de change ou billets au porteur a été éga'ement enlevé de la caisse dans laquelle on a retrouvé une trentaine francs laissée par mégarde par les voleurs parmi des papiers d'affaires.

« La manière dont ce vol a eté accompli fait penser qu'une bande de malfaiteurs

est dans notre ville. Ce qui, du reste, est. dans notre vine. Ce qui, du feste tend à répandre cette opinion, c'est que, pendant la même nui, un autre vol a été commis à Rodez. Le magasin de M. Lapeyrin, négociant à l'Avenus de Paris, a été enfoncé et une certaine quantite de monnaie de billon a été enlevée. Une information judiciaire a été commencée sur ces faits.

— La Suède n'est pas à l'abri des agi-tations ouvrières. A l'occasion d'une di-minution de salaire, les ouvrièrs d'une grande fabrique de papiers se sont mis en grève dans la ville de Trellhœttan. Des dégats ont été commis, et on a du re-courir à l'intervention de la force armée. L'ordre est rétabli.

- On lit dans l'Etoile belge :

— On lit dans l'Etoile beige:

« Nous apprenons que l'instruction ouverle par le parquet de Bruxelles, au sujet d'un pot-de-vin de 2 1/2 millions prélevé par plusieurs des directeurs de la Société des travaux de la Senne, vient d'amener l'arrestation de M. Smith, l'un des directeurs de cette Compagnie. L'arrestation s'est faite hier soir.

« Un mandat d'amener avait aussi été lancé par le parquet contra M. Doulton ; également directeur de la Compagnie. Ce dernier se promenait à cheval au bois de la Cambre, accompagné de sa fille, forsque le commissaire de police s'est présenté à son domicile. M. Doulton averti par un de ses domestiques de ce qui se passait, s'est hâté de prendre la fuite. On ajoute que le jour même qu son arrestation devait avoir lieu, M. Doulton se disposait à recevoir des convives à sa table. »

— On lit dans le Moniteur des Intérêts

- On lit dans le Moniteur des Intérêts

Matériels:

Le comité belge des obligataires du Nord de l'Espagne rappelle aux intéressés que des exemplaires du projet de réglement de la dette de cette Compagnie sont à leur disposition, à Bruxelles, à la Société générale, et à la Banque de Beigique, et en province, chez les agents de la Société générale.

Après avoir bien examiné l'état réel des choses, et après avoir défendu efficacement les droits des obligataires, le comité estime, qu'il est de libre intérêt d'accepter expressément la transaction proposée. Il renouvelle cet avis, parce qu'il ne veut assurer en rien la responsabilité morale des mécomptes ou des pertes, que les obligataires subiraient, si, par suite de leur abstention, cette transaction me pouvait se réaliser.

Bruxelles, mars 1868.

J. Malou; G. Saodtier; Coddron; A. de Lavelege. Le projet de réglement et les bordereau d'adhésion se trouvent aussi:

A Paris:

Au domicile de la Société, place Ven-

A Paris : Au domicile de la Société, place Ven Au Grédit Mobilier, 15, place Vendôme. Au Grédit Mobilier, 15, place Vendôme. A Lyon: A la Société du Crédit Lyonnais, rue

Impériale.

EEE019191 ;

4.1	HUILES hectolitre	S	6	=	GRAINES l'hectolitre	Olit	re	77	TOURTEAUX l'hectolitre	Olit	6 ×
olza 84	0		:	24	:	27	50	15	27 50 15 50 16 50	16	50
épur q. 90 50	50		:		:	:	:.	:	:	:	:
Eill. b. g	:	•	:	32	:	37	:	4	14 50	15	:
rousse		•	:	:	•	•	:	:	:	:	:
ameline. 83	50			18	. 21 . 15	21	:	15	:	:	
hanvre 83	00	•	7	3		5	50	12	50	3	:
in du p. 86	0	•	:	28	50	21	50	200	:	29	:
in gr. et. 85 50	00	•	:	. 26		30	:	25	:	27	:

MENUS PROPOS

Le Moniteur est très-amusant avec ses ns. Parlant l'autre jour de nos troupes, il disait :

Parmi les améliorations importantes introduites dans la nouvelle tenue et remarque la capote actuelle qui n'est autre que celle que portaient autrefois nos régiments et qu'on a reprise.

Il y a quelques années le Moniteur im

Une amélioration importante vient d'être introduile dans la tenue de nos ré-giments : on a supprimé la capote.

On la supprime : amélioration. On la reprend : amélioration. Défaire ce qu'on a fait : réadopter ce qu'on avait abandon-né, c'est améliorer. Le Moniteur pourrait ainsi aller plus loin qu'il ne pense. Il serait assez comique, au moins, de lui voir appliquer au gouvernement sa théorie sur les capotes.

les capotes.

Ces petits changement doivent coûter quelques millions. Mettons-en un pour être modeste. Nous aurons, au compte du Moniteur:

Pour avoir amélioré l'ancienne capote en lui en substituant une nouvelle, ci, un Pour avoir amélioré la nouvelle capote

en lui substituent l'ancienne, un million.
Hé bien I voità deux millions que je regrette. Il est vrai que si ces deux millions
n'avaient pas été dépensés, il n'y aurait
eu aucune amélioration faile; par conséquent, aucun progrès accompli. La France
serait restée « stationnaire. » Tandis
qu'aujourd'hui, nous pouvons nous dire
avec orgueil : nous avons marché! La

civilisation n'a point subi de temps d'arrêt. Chaque jour a amené un nouveau progrès : chaque nouveau progrès : chaque nouveau progrès a ramené la même capote!

Après cela, quand on a marché, on n'a pas le droit de se plaindre. Qu'importe d'avoir tourné dans le même cercle, d'être tevenu au point de départ, si l'on s'est amusé pendant ce temps-là? Seulement, je crois qu'on se fait des illusions sur cette progreade : on s'imagine que c'est le progrès, et c'est tout simplement l'hippodrome.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

NAISSANCES.

28 mars.—Louis François, fils légitime e Charles Louis Destoop et de Julienne omance Degryse.

François Albert, fils légitime de Désiré linnaert et de Philomène Wideux.

Jules Désiré, fils légitime d'Alfred Clénent Glacisse et de Rosine Clémence ayart.

Jules Désire, fils légitime d'Altred Clement Bayart,
François Donat, fils légitime d'Alfred Louis Herchuelz et de Célinie Delecueillerie Mélanie, fille légitime de Pierre Squelbut et Isabelle Joseph Moulard.
Eugénie, fille légitime de Célestin Truyens et d'Anne Colette Bruyninckx.
29.—Philomène, fille légitime de Louis Joseph Leinan et de Bernardine Leplat.
Adolphe, fils légitime d'Adolphe Carrette et de Louise Philomène Debuchy.
Henri Bhilippe, fils légitime de Félix Briffaut et de Sidonie Clara Dasprez.
Alfred Louis, fils légitime de Fidèle Chrétien Kuhn et d'Elise Cocheteux.
Marie Louise, fille légitime d'Alard Dierickx et d'Octavie Vancaueghem.
Jules Jean, fils légitime de Jean Baptiste Dujardin et de Clémence Masquelier.
30.— Laure Glémence, fille légitime de Constantin Albert Valentin et de Clémence Flore Florin.

de Constantin Albert Valentin et de Clémence Flore Florin.
Louis Joseph fils légitime de Louis Joseph Doby et de Philomène Herbaut.
Sophie, fille légitime de Constant Victor Druert et de Julie Joseph Souchet.
Pierre Joseph, fils légitime de Jean-Baptiste Lenne et de Constance Tréhout.
Deris, fils légitime de Jean-Baptiste Barbieux et de Rosalie Joseph Cartreuil.
Albert Joseph, fils légitime de Pierre Joseph Borremans et de Marie Pauline Deblande.
Jean Frédéric fils légitime de Francois

blande. Jean Frédéric fils légitime de François Geraert et d'Henriette Antoinette Minnaert. Adèle, fille naturelle de Célina Joseph

Lepers.

Hortense, fille légitime de Pierre Fran-cois Vanderstylen et de Marie Therèse

Maes.

Elvina, fille légitime d'Adolphe Gietaert et de Rosalie Vanderhaegen.

31. — Marie Louise, fille légitime de Marcellin Desmet et de Florine Béghin.

Jean-Baptiste, fils légitime de Nicolas Gilleron et de Marie Florine Defrance.

Elisa Léocadie, fille légitime de Michel Lemblé et d'Elise Sophie Gallois.

DÉCÈS

27. - Julie Florence Lecerf, 2 ans, rue de Lille. 28. — Marie Louise Baeens, 1 an, rue de la Perche. Marie Helène Félix, 1 an, rue du Til-

leul.
Louis Delecroix, 3 ans, rue Latérale.
Anne Pauline Vancost, 2 ans, rue d Lys.
30. — Desiré Louis Mahieu, 1 an, che-

30. — Désiré Louis Manieu, 1 an, chemin du bois de la vigue.
Clémence Rosine Duforest, épouse de Fortuné Joseph Devienne. 30 ans, ménagère, route de Wattrelos.
Louis François Duvivier, époux de Catherine Spel, 77 ans, rue de l'Empereur.
Natalie Dumoulin, 2 mois, rue de la Cuinquelle.

Guinguette.

Hortense Joseph Roussel, 1 an, Basse-

Masure.
Adolphe Loucheur, 30 ans, magon,

Auguste Verviersch, 64 ans, teinturier,

hòpital.

Hélène Richter, 46 ans, hòpital.

Marie Lepers, 1 an, rue de Lill

Marie Lepers, 1 an, rue du Fr ene nicater, 10 ans, roys de Lille. rie Lepers, 10 mois, rue de Lille. us Seys, 10 mois, rue du Fresnoy. — Pauline Costenoble, 6 mois, rue

Mouveaux. Maria Sophie Verberght, 1 an, rue de

Magenta.

Louis Constant Joseph Dubar, époux d'Henriette Lepers, 62 ans, tisserand, rue de l'Ommelet. Helène Marie Everaert, 2 ans, rue des

Helène Marie Everaert, 2 ans, rue des Longues Haies.
Casimir François Joseph Lepers, époux d'Amélie Joseph Castelain, 57 ans, our-disseur, rue du Fort.
Marie Adelaide Sorez, veuve de Pierre Moronval, 86 ans, ménagère, hospice.
Flore Joseph Dujardin, 4 ans, rue des Longues-Haies.
Angèle Mahieu, 1 mois, hôpital.
1 der avril. — Pauline Sette, 2 ans, hopital.
Silvain Deron, veuf d'Augustine Secq, 83 ans, charpentier, chemin de l'Ommelet.
Alfred Delepiere, 4 ans, Trois-Ponts.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

inistration, rue Jacob, nº 56, à Paris

Ce journal donne à chaque famille les procédés les plus pratiques pour exécuter tous les genres de travaux, tels que: filets, broderies, crochets, tapisseries, etc. En outre, ses patrons en grandeur naturelle permettent aux dames de confectionner de leurs mains tous les objets de toilette et les vétements de leurs enfants.

Les modes les plus nouvelles, les travaux les plus divers, sont représentes dans la Mode illustrée per de nombreuses gravures coloriées, d'une execution soignée, auxquelles l'abonnement est lacutatif.

Sous le titre de Variétés, chaque mère de famille trouve des préceptes de morale et des conseils pour l'éducation de ses enfants. Quant aux Nouvelles, Romans ou Chroniques, ils ont le mente d'offirir aux jeunes filles et aux dames de tout age une lecture attrayante sans que leur conscience en soit troublée.

Il suffirait de publier toutes les lettres de félicit tiuns et de remerchaents adressés par les mères de famille et même par les maris, à la rédactrice de la Mode illustrée a déjà readus.

Un numéro est envoyé grafis la toute

Un numéro est envoyé gratis la toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

EXPLICATION DES DIVERSES ÉDITIONS 2

Un numero paraissant chaque sema avec gravures noires dans le texte.

PRIX : Paris, un an, 12 fr. - Départements, un an, 14 fr.

Un numéro paraissant chaque sema avec gravures noires dans le texte, pl une gravure à l'aquarelle par mois. PRIX : Paris, un an, 15 fr .- Départements, un an, 17 fr.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 18 fr. - Départements, un an, 20 fr.

Un numéro paraissant chaque semaine, avec gravures noires dans le texte plus une gravure à l'aquarelle avec chaque núméro.

PRIX: Paris, un an, 24 fr.—Départements, un an, 25 fr.

Chacune des quatre éditions de la mode
HLUSTRÉE contient en outre 24 patrons.

PATRONS ILLUSTRÉS

Ce supplément de patrons, paraissan quatorze lois dans l'année, ne peut être livré qu'aux abonués du journal et pour le même laps de temps que l'abonnement. Pour le recevoir, il suffit d'ajouter 4 fr. par an ou 1 fr. par trimestre à celle des éditions de la mode fillustrate qu'on aura choisie.

DETTE MEXICAINE

Communication importante à faire aux por-teurs de Rente 6 0,0 et d'obligations

Comptoir Financier et Industriel

S'adresser au Directeur, 3, rue d'Ambroise, Richelieu, à Paris. 3 m. 7649 THE GRESHAM

Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie succursale française établie depuis 1854, 30, rue de Provence, à Paris (propriété de la C°). Fonds réalisés: 25,637,050 Revenu annuel de la C°

Publication légale.

Formation de Société

Extrait d'un acte sous seing-privé en date du vingl-cinq mars 1868, signé à Marseille, enregis-tré le 26 mars 1868, folio 53 verso c. 9, au droit de 5,75, par Con-damine, receveur à Marseille, déposé à Marseille en exécution de la loi du 24 juillet 1867, le 27 mars, au greffe du tribunal de commerce de Marseille et au greffe de la justice de paix du second canton de Marseille, et le 31 mars 1868 au greffe du tri-bunal de commerce de Lille et au greffe de la justice de paix de Roubaix.

au gresse de la justice de para de Roubaix.

Il résulte:

Qu'une société, sous la raison sociale, HENRI NATHAN et Cie, est établie en nom collectif entre les sieurs Pierre Boller, négociant, et Jean-Baptiste Barthélemy Boller, employé,

Lesquels auront tous deux la signature sociale et pouvoir de gérer.

Et en commandita vis-à-vis la dame Eva Boller, veuve du sieur sent Nathan, sans profession, tous trois domiciliés et demeurant à Marseille;

Qu'elle a pour objet le commerce en général, notamment à la commission.

Qu'elle est constituée au capital de cent cinquante mille francs dont cent mille francs sont versés en commandite et le reste a été versé par les sieurs Boller:

Qu'elle a son siège à Marseille et à Roubaix pour durer dix ans, à partir du vingt cinq mars mil huit cent soixante-huit.